



## Compte-rendu de l'Assemblée Générale

*Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 25 avril 2002, réunie sous la présidence de Martin Bouygues, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires a adopté toutes les résolutions qui lui étaient proposées par le Conseil d'administration.*

L'Assemblée Générale réunissait des actionnaires représentant 253 millions de droits de vote soit 60,50 % du total.

Martin Bouygues a ouvert l'Assemblée Générale Mixte par une présentation du Groupe.

Les 20 résolutions ont ensuite été adoptées, à une majorité comprise entre 89,16 % et 99,99 %.

Le dividende versé au titre de l'exercice 2001 s'élève à 0,36 euro net par action et par certificat d'investissement auquel s'ajoute un avoir fiscal de 0,18 euro (sur la base d'un avoir fiscal calculé au taux de 50%).

Le paiement du dividende sera effectué en numéraire à compter du 3 mai 2002.

Les actionnaires ont notamment approuvé les résolutions suivantes :

- autorisation donnée au Conseil en vue de faire acheter par la société ses propres actions ou certificats d'investissement ;

- autorisations données au Conseil à l'effet d'augmenter le capital social, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription ;

- autorisation donnée au Conseil à l'effet d'augmenter le capital social en faveur des salariés de la société ou des sociétés de son Groupe, y compris en cas d'utilisation des autorisations d'augmentation de capital ;

- modification des statuts à l'effet de prendre en compte les dispositions de la loi du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques notamment, celles concernant l'identification des actionnaires, l'équilibre des pouvoirs et le fonctionnement des organes dirigeants ;

- approbation de l'absorption par voie de fusion simplifiée de la Société Financière et Immobilière de Boulogne – SFIB, filiale à 100 % de Bouygues.

L'Assemblée Générale Mixte a également renouvelé les mandats d'administrateurs de la société Artémis représentée par Madame Patricia Barbizet, de Monsieur Michel Derbesse, de Monsieur Alain Dupont et de Monsieur Patrick Le Lay.

*Le document de référence a été remis aux actionnaires le jour de l'Assemblée. Il est accessible sur le site Internet et peut être demandé à la société (Direction des Relations avec les Investisseurs – Michel Madesclaire – Challenger – 1, avenue Eugène Freyssinet – 78061 Saint-Quentin en Yvelines Cedex).*